

VILLE NOUVELLE DE SENART

Commune de SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

Avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale du dossier de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de « Villeray » sur la commune de Saint-Pierre-du-Perray (91)

Conformément aux articles L.122-1-1 et R122-11 du code de l'environnement, le dossier de l'étude d'impact portant sur le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Villeray et l'avis émis par le Préfet de région en tant qu'autorité environnementale sont mis à la disposition du public.

Cette mise à disposition du public se déroulera du vendredi 30 juin 2017 au samedi 22 juillet 2017 inclus, soit pendant 18 jours, à la mairie de Saint-Pierre-du-Perray (8 rue Vivaldi – 91280 Saint-Pierre-du-Perray), aux jours et heures d'ouverture habituels (le lundi de 13h30 à 17h, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 12h hors jour férié).

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles paraphé, seront déposés à la mairie de Saint-Pierre-du-Perray pendant toute la durée de la mise à disposition aux jours et heures d'ouverture habituels. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

L'avis est consultable sur le site Internet : www.zacdevilleray.fr